



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2023/19

**Réunion du 28 mars 2023 à 19h00
Sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 21/03/2023

Date d'affichage : 21/03/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 25

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Pascal COLSON, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, Mme Françoise PAYEN et M. Hubert RENOLLET

Excusés avec pouvoir de vote : M. Laurent MOREAU a donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD ; M. Frédéric MULLER donne pouvoir de vote à Mme Martine BAUDART et Mme Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude BERGERY

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DES BUDGETS LOTISSEMENT, ASSAINISSEMENT ET PRINCIPAL

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et les instructions comptables M49 et M14 ;

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022 ;

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'approbation des comptes administratifs 2022 ;

Considérant qu'il convient de reporter les résultats du budget principal et des budgets annexes :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, :

- D'APPROUVER, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2022 du budget Lotissement comme suit :

Résultat de clôture cumulés au 31/12/2022 :

Déficit de fonctionnement de 286 711,70 €

Déficit d'investissement de 47 663,57 €

- D'APPROUVER, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2022 du budget Assainissement comme suit :

Résultat de clôture cumulés au 31/12/2022 :

Excédent de fonctionnement de 128 562,74 €

Excédent d'investissement de 14 921,71 €

L'obligation étant de couvrir les restes à réaliser 2022, le montant de 13 050,54 €, déduit de l'excédent de fonctionnement, sera affecté au 1068.

- D'APPROUVER, par 19 voix POUR et 6 abstentions (Pascal COLSON Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Eva DERVIN, Valentine DION, Agnès HAUDECOEUR, Jean-Baptiste MACHINET), l'affectation des résultats 2022 du budget principal comme suit :

Résultat de clôture cumulés au 31/12/2022 :

Excédent de fonctionnement de 1 545 722,35 €

Déficit d'investissement de 715 913,71 €

L'obligation étant de couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser 2022, le montant de 763 132,69 €, déduit de l'excédent de fonctionnement, sera affecté au 1068.

- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le Maire,


Yann DUGARD


La Secrétaire de séance,


Marie Claude BERGERY
